



**LA GESTION
ALTERNATIVE DES
EAUX PLUVIALES**

**POUR AIDER LES
COLLECTIVITÉS**

ÉTÉ 2022

FINANCEMENTS ET SUBVENTIONS

Le coût des techniques alternatives certes plus faible comparé à une gestion centralisée représente un certain coût et investissement pour la collectivité. Il convient de connaître les différentes possibilités d'aide de financement de ces aménagements. Quelques exemples de subventions mobilisables :

	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Fonds européens
Fonds mobilisables / programme	11ème programme d'action « Sauvons l'eau ! » (2019-2024). Objectif : favoriser la déconnexion des eaux pluviales	Aide « Agir face aux changements climatiques ». (A noter que plusieurs programmes existent pour atteindre les objectifs de développement durable fixés en amont)	Fond FEDER (fonds européens de développement régional). Fond FTJ (Fonds européens pour une transition juste).
Enveloppe globale pour le programme	2,64 milliards d'euros	1 million € en investissement et 200 000 € en fonctionnement	16,8 milliards € pour la France
Conditions d'obtention des aides	Choix de techniques alternatives variées : l'infiltration est la seule condition. Montant plancher de travaux de 10 000 €	Minimum de 10 000 €	Pour des projets favorisant le développement durable, la cohésion régionale et l'adaptation au changement climatique. Les départements du Rhône et de l'Isère sont éligibles pour ces fonds car impactés économiquement et socialement par la transition écologique dus notamment à leurs activités sur la vallée du Rhône.
Plafonds de subventions	Subvention à 50 %, voire 70 % si le projet rentre dans un programme de l'Agence (par exemple : revégétalisation des cours d'école). Plafond à 40 € HT/m ² déconnecté.	Subvention à 60 %	

Le site Aides Territoires recense les différentes aides publiques (départementales, régionales, nationales, européennes) dont les collectivités peuvent bénéficier pour leurs projets, ce qui facilite grandement les démarches. <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

LES OUTILS

Pour faciliter la mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, de nombreux outils sont à disposition des maîtres d'ouvrages. Voici une présentation exhaustive de certains outils intéressants.

LOGICIEL PARAPLUIE-HYDRO

Pour des projets d'une superficie inférieure à 1 hectare.

- Permet de déterminer et calibrer les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales
- Permet d'optimiser les volumes stockés et les débits d'infiltration
- + 200 000 solutions possibles
- Gratuit et en accès libre
- Pour tout public
- Créé par le laboratoire DEEP de l'INSA Lyon

PROJET DESIVILLE

Outil développant une méthodologie pour l'évaluation du potentiel de désimperméabilisation en ville.

- Propose un catalogue de solutions applicables en ville
- En phase d'élaboration
- A destination des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et bureaux d'études
- Apporter une réponse intégrée à la désimperméabilisation
- Porté par le BRGM, le CEREMA et le CNRS

MA VILLE PERMEABLE

Site à l'origine de l'agence de l'eau RMC.

- Recense les guides et informations sur les gestions alternatives
 - Une application qui facilite la recherche en fonction du type de projet
- <https://www.mavillepermeable.fr/>

RESEAU NATIONAL PLUVIAL

Adresse électronique permettant de mettre en relation les acteurs agissant sur la gestion alternative des eaux pluviales.

- Partage de connaissances
- reseunatiopluvial@graie.org

LE GRAIE

Groupe de recherche mettant en relation les acteurs de la gestion de l'eau.

- + de 300 adhérents
- Objectif : développer une culture partagée afin d'améliorer les pratiques de gestion de l'eau
- Forme, sensibilise, anime, publie sur les gestions alternatives
- Acteur central disposant d'une base documentaire et de compétences importantes et mobilisables

<https://asso.graie.org/portail/>

LE CEREMA

Etablissement public qui accompagne l'Etat et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagements et de transport.

- Dispose d'expertises transversales et pluridisciplinaires
- Accompagne, informe, forme les acteurs du territoire
- Nombreuses publications sur la gestion alternative des eaux pluviales

<https://www.cerema.fr/fr/cerema>

SOLUTIONS À METTRE EN ŒUVRE

La thématique de gestion alternative des eaux pluviales s'avère être pluridisciplinaire notamment car elle mêle des sujets d'urbanisme, d'aménagement, d'hydrologie, d'assainissement, d'écologie, d'environnement, d'économie, de sociologie et de politique. Etant donné qu'il est rare qu'une personne soit compétente dans tous ces domaines, il apparaît primordial de coordonner les différents services pour réaliser une bonne gestion alternative des eaux pluviales sur le territoire.

ORGANISATION

Questionnement sur l'organisation des métiers de la collectivité : Qui fait quoi ? Avec quel budget ? Qui porte la responsabilité de la bonne gestion des eaux pluviales ? Qui sera responsable en cas de dysfonctionnement de l'ouvrage ?

MUTUALISATION FINANCIÈRE

Mutualisation des budgets des différents services d'une collectivité.
Pourquoi ? Les budgets sont séparés (annexes et général). Il n'est actuellement pas faisable de transférer les bénéfices réalisés par un service (baisse des coûts pour le service eau par exemple) à un autre service dont le budget est impacté par le premier (augmentation des coûts pour le service espaces verts par exemple).

COOPÉRATION

La fragmentation des services limite la communication interservices et donc l'amélioration et l'acceptation des techniques alternatives. La coopération entre les services est indispensable pour une bonne gouvernance sur le territoire.

FORMATION

Nécessité de former les techniciens sur les techniques alternatives car le sujet est récent. Cette sensibilisation permettrait de changer les mentalités et d'en finir avec les idées reçues concernant la gestion alternative des eaux pluviales. Le Graie ainsi que des syndicats des eaux organisent des formations à destination des techniciens d'autres territoires pour sensibiliser sur ce sujet, partager les connaissances et réaliser des retours d'expériences.

LE ZONAGE PLUVIAL

L' utilisation ainsi que l'intégration du zonage pluvial est fortement recommandé dans le rapport du CGEDD. Cette volonté a également été formulé dans l'Action 2 du plan national : « Généraliser le déploiement par les communes ou leur groupement compétents des zonages pluviaux partout où ils sont obligatoires » (Ministère de la transition écologique, 2021).

1.8 Synthèse : connaître le zonage pluvial

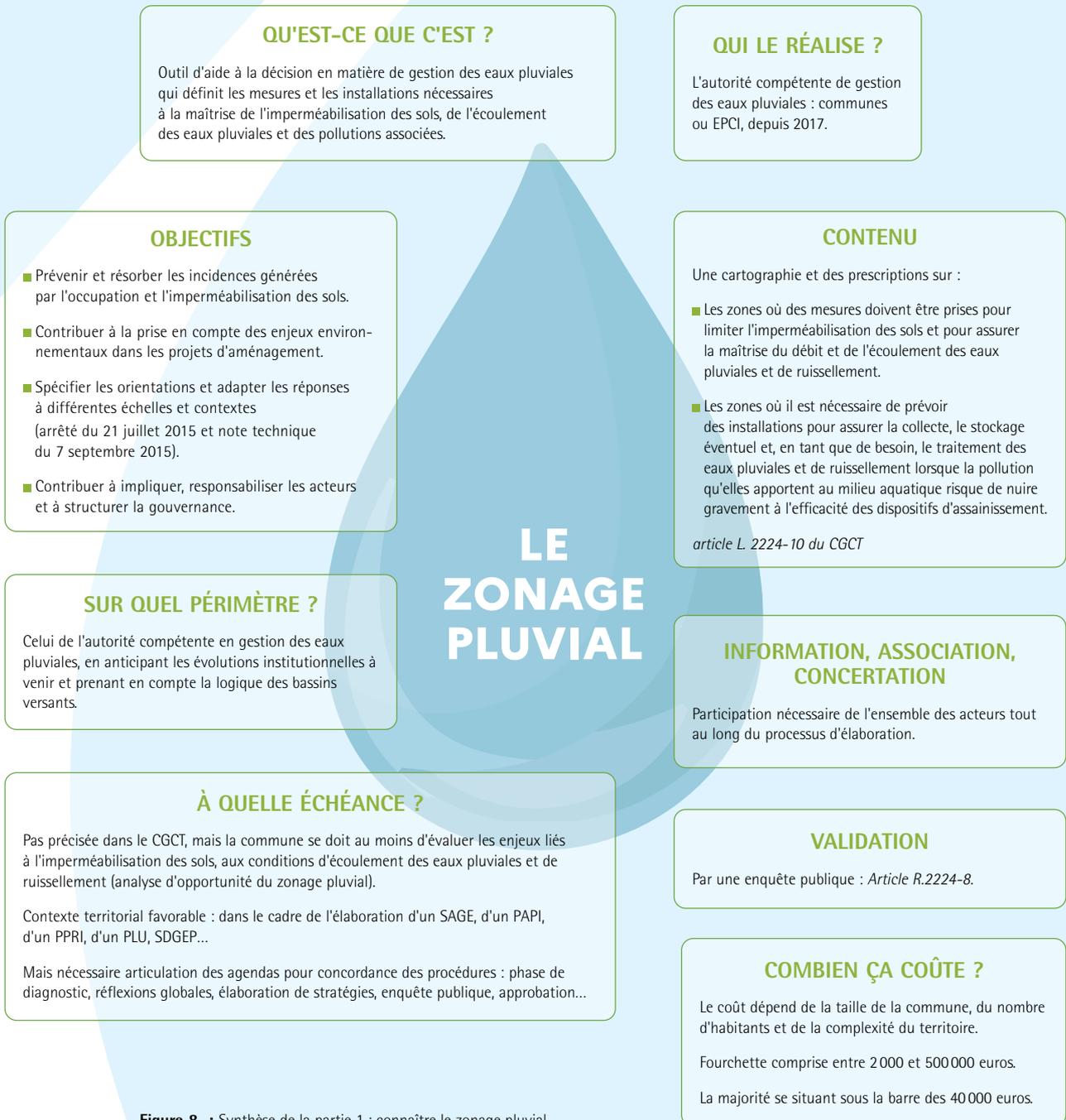


Figure 8 : Synthèse de la partie 1 : connaître le zonage pluvial.

3.5 Synthèse : élaborer le zonage pluvial

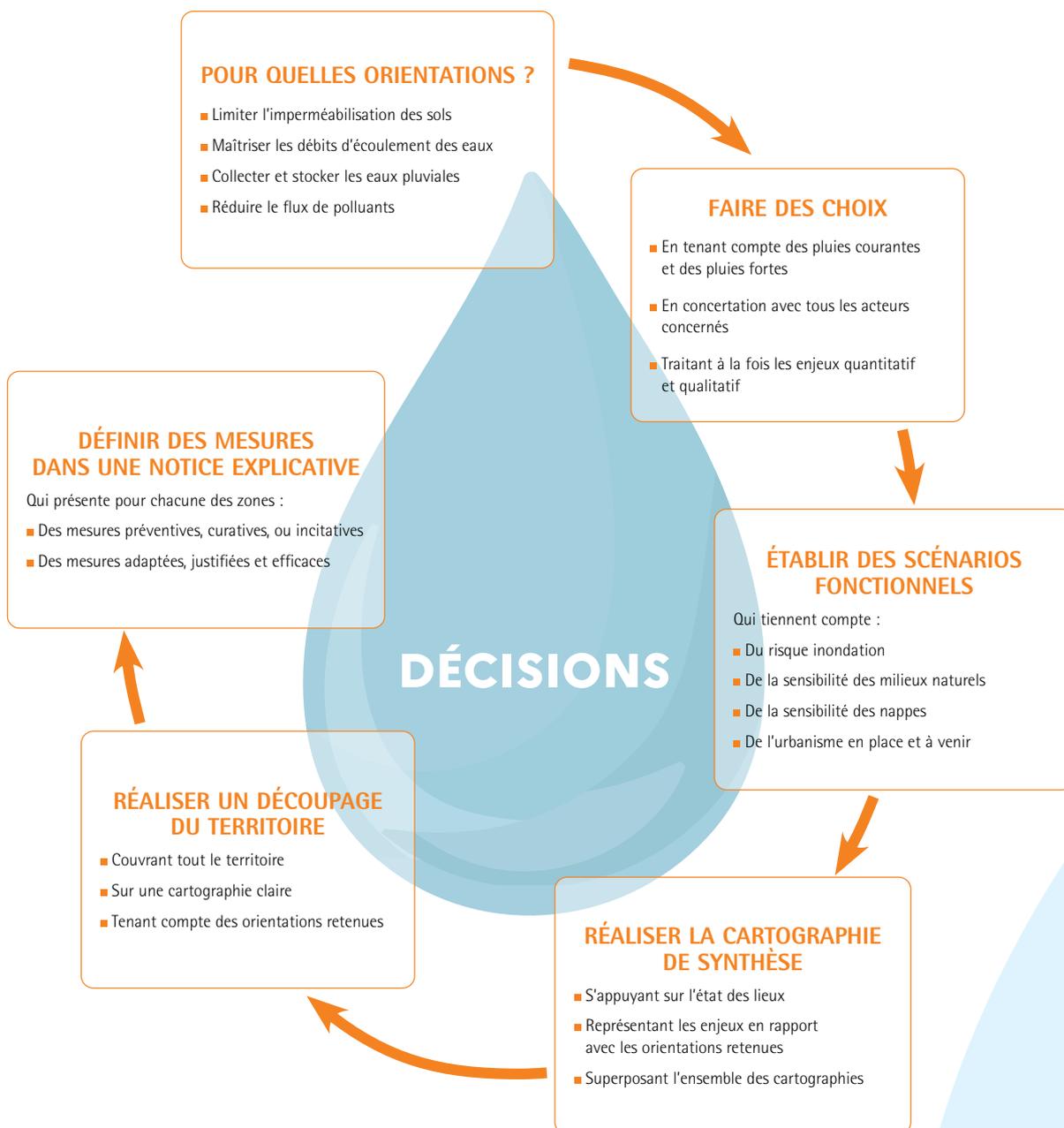


Figure 44 : Synthèse de la partie 3 : élaborer le zonage pluvial.

Intégrer le zonage pluvial dans les documents d'urbanisme est une grande avancée et consécration dans la prise en compte des eaux pluviales. Cette prise en compte dans les documents d'urbanisme permettrait de changer les pratiques. Toutefois, l'élaboration ainsi que la révision d'un PLU prend énormément de temps, (élément que nous possédons peu) ce qui pourrait freiner de nombreuses collectivités à se lancer dans le processus.

Zonage pluvial

De son élaboration à sa mise en œuvre





SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE

Espace Saint-Germain, bâtiment L'Orion

30, Avenue Général Leclerc

38200 VIENNE



T. 04 74 48 64 71 / contact@scot-rivesdurhone.com



scot-rivesdurhone.com